



Correspondances de blocs de compétences, dispenses d'évaluation et allègements de parcours CQP Aide dentaire > Titre Assistant dentaire

Validée par la CPNE FP de la branche des cabinets dentaires – **Edition 20 février 2026**



Blocs de compétences Titre AD		Titre Assistant dentaire Modules de formation	Épreuves certificatives Titre AD	Volumes horaires			Parties du CQP AD		CQP Aide dentaire Modules de formation	Épreuves qualificatives CQP AD (réf. épreuve Titre AD)	Volumes horaires		
				CM	TD	TP					CM	TD	TP
		M0_ Module d'introduction à la formation Titre AD (ex. UE1)			12H	2H			M0_ Module d'introduction à la formation CQP AD (ex. UE1)			12H	2H
BC01	C1	M1 (ex. UE2) _ M1.1 Relation-communication (14H)	E1 ME12 - Entretiens téléphoniques avec les personnes	7H	7H	-	Partie 01	C1 C2	M1.1 (ex. UE2) Relation - communication (14H)	Entretiens téléphoniques avec les personnes (ME12)	7H	7H	
	C2	_ M1.2 Éducation et promotion pour la santé (21H)	ME11 - Entretien et conseil auprès de la personne dans le domaine de la santé bucco-dentaire	-	14H	7H							
BC02	C3	M2 (ex. UE5) Assistance au praticien (84H)	E2 ME21 – Organisation des soins ME22 – Aide technique au praticien ME23 – Radioprotection	35H	21H	28H							
	C4	M3 (ex. UE6) _ M3.1-Examens complémentaires (21H) _ M3.2 - Gestes et soins d'urgence (AFGSU2 - 21H)		7H	14H	21H (AFGSU2)							
BC03	C5	M4 (ex. UE3) _ Gestion du risque infectieux et entretien du matériel (49H)	E3 Risque infectieux, traçabilité, stocks et dysfonctionnements	21H	21H	7H	Partie 02	C3	M4 (ex. UE3) _ Gestion du risque infectieux et entretien du matériel (49H)	Risque infectieux, traçabilité, stocks, dysfonctionnements (E3)	21H	21H	7H
	C6	M5 (ex. UE7) _ Traçabilité et risques professionnels (21H)		14H	7H			C4	M5 (ex. UE7) _ Traçabilité et risques professionnels (21H)		14H	7H	
BC04	C7	M6 (ex. UE4) _ Gestion, transmissions et suivi du dossier patient (77H)	E4 ME41 – Gestion du dossier de la personne soignée et traçabilité ME42 – Planification de rendez-vous et des séquences de soin	35H	21H	21H	Partie 03	C5	M6 (ex. UE4) _ Gestion, transmissions et suivi du dossier patient (77H)	Gestion du dossier de la personne soignée et traçabilité (ME41) Planification de rendez-vous et des séquences de soin (ME42)	35H	21H	21H
	C6												
	C9	M7 (ex. UE8 + conférences / séminaires) _ Organisation du travail - pluri professionnalité et accompagnement des personnes en formation et en intégration (21H)	E5 Entretien technique sur la base d'un rapport de pratique professionnelle en structures de soin dentaire	14H	7H			C7	M7 (ex. UE8) _ Organisation du travail - pluri professionnalité (7H)	Entretien technique relatif à la pratique professionnelle dans sa structure de soin (E5)		7H	
M8- Module d'individualisation (apprentissage)			56H			M8- Module d'individualisation obligatoire			35H				
Formation interne			270H			Formation interne			42H				
Évaluations certificatives (E1 à E5)			14H			Évaluations qualificatives			6H				
TOTAL Titre Assistant dentaire													
Contrat de professionnalisation : 627 heures (dont 357H en OF)													
Contrat d'apprentissage : 683 heures (dont 413H en OF)													
TOTAL CQP Aide dentaire													
Contrat de professionnalisation : 279 heures (dont 237H en OF)													

Commun aux CQP AD et Titre AD -> permet les dispenses de formation et d'évaluation sur les compétences concernées pour les titulaires du CQP AD visant le Titre AD

Correspondance entre 2 Blocs de compétences (BC02 du CQP AD = BC03 du Titre AD) + les titulaires du CQP AD avec 1 an d'expérience en tant qu'aide dentaire bénéficient du BC04 du Titre AD

Spécifique à chaque dispositif

PARCOURS AMÉNAGÉS
Préparant au
Titre à finalité professionnelle Assistant dentaire

Au regard des dispositions définies à l'arrêté de formation conduisant au Titre AD (RNCP38144) :

SOURCE : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037057953/>

RAPPEL

Article 6 - Modifié par Arrêté du 19 juillet 2023 - art. 1

« 1. Les titulaires d'un des diplômes mentionnés aux titres Ier à VII et IX du livre III de la quatrième partie du code de la santé publique ou d'un diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière sont dispensés des modules de formation M5 et M7. Les titulaires du diplôme de manipulateur en électroradiologie médicale sont également dispensés du module de formation M3.

2. Les titulaires de la certification de qualification professionnelle d'aide dentaire sont dispensés des modules de formation M4, M5 et M6 et bénéficient de la validation automatique du bloc de compétences BC-03. Ils sont également dispensés du module de formation M7, s'ils exercent la profession d'aide dentaire depuis plus d'un an à temps plein et bénéficient de la validation du bloc de compétences BC-04.

3. Les titulaires de la certification de qualification professionnelle d'auxiliaire vétérinaire qualifié sont dispensés du module de formation M5.

Les personnes visées aux points 1° et 2° sont dispensées du suivi de l'enseignement en vue de l'obtention de l'attestation de formation aux gestes de soins d'urgence de niveau 2, si celle-ci a été validée depuis moins de quatre ans. »



Conformément aux dispositions du code du travail relatives au Cadre National des Certifications Professionnelles (CNCP- articles D. 6113-18 et suivants), le niveau de qualification attribué à une certification professionnelle enregistrée au RNCP est défini en fonction de critères de gradation des compétences professionnelles, qui permettent d'évaluer :

- La complexité des savoirs associés à l'exercice de l'activité professionnelle ;
- Le niveau des savoir-faire, qui s'apprécie notamment en fonction de la complexité et de la technicité d'une activité dans un processus de travail ;
- Le niveau de responsabilité et d'autonomie au sein de l'organisation de travail.

À ce titre, le niveau 4 de qualification constitue une catégorie de classification professionnelle, applicable à des certifications de nature diverse (diplômes, titres ou certificats), dès lors qu'elles répondent aux critères définis par le cadre national. Il convient toutefois de souligner que bien que le diplôme du baccalauréat soit classé au niveau 4 dans le cadre national des certifications, cela ne signifie pas que toute certification de niveau 4 vaut pour diplôme de baccalauréat.

En effet, le baccalauréat est un diplôme national relevant du code de l'éducation, qui sanctionne un parcours d'enseignement secondaire et confère des droits académiques spécifiques, notamment l'accès de droit à l'enseignement supérieur. Ces caractéristiques relèvent du niveau académique et du statut juridique du diplôme, et non du seul niveau de qualification professionnelle. À l'inverse, une certification professionnelle classée au niveau 4 du CNCP atteste d'un niveau de compétences professionnelles, mais ne confère ni le grade, ni les droits académiques, ni la valeur juridique attachés au diplôme du baccalauréat.

En synthèse, le Titre Assistant dentaire (RNCP38144) classé au niveau 4 du CNCP ne peut être regardé comme équivalent(e) au diplôme du baccalauréat et ne confère ni le grade, ni les droits académiques, ni la valeur juridique attachés au diplôme du baccalauréat.

I – Candidats titulaires de la qualification professionnelle de branche « CQP Aide dentaire » :

Il est rappelé que le CQP AD n'est pas enregistré au RNCP et donc ne dispose pas d'un niveau de qualification. Il est reconnu au sein de la convention collective de la seule branche professionnelle des cabinets dentaires.

Le candidat au Titre Assistant dentaire, titulaire du CQP AD à l'entrée dans le parcours visant le titre, devra suivre :

A – Pour les candidats au Titre AD sans expérience professionnelle d'un an en tant qu'aide dentaire :

Blocs de compétences Titre AD		Titre Assistant dentaire Modules de formation	Épreuves certificatives Titre AD	Volumes horaires		
				CM	TD	TP
		M0_Module d'introduction à la formation Titre AD (ex. UE1)			12H	2H
BC01	C1	M1 (ex. UE2) _ M1.1 Dispensé de suivre le module	E1 ME12 - Entretiens téléphoniques avec les personnes ME11 - Entretien et conseil auprès de la personne dans le domaine de la santé bucco-dentaire	-	-	-
	C2	_ M1.2 Éducation et promotion pour la santé (21H)		-	14H	7H
BC02	C3	M2 (ex. UE5) Assistance au praticien (84H)	E2 ME21 – Organisation des soins ME22 – Aide technique au praticien ME23 – Radioprotection	35H	21H	28H
	C4	M3 (ex. UE6) _ M3.1-Examens complémentaires (21H) _ M3.2 - Gestes et soins d'urgence (AFGSU2 - 21H)		7H	14H	21H (AFGSU2)
BC3	C5	M4 – Dispensé de suivre le module	E3 – Dispensé de passer l'épreuve			
	C6	M5 – Dispensé de suivre le module				
BC04	C7	M6 – Dispensé de suivre le module	E4 ME41 – Gestion du dossier de la personne soignée et traçabilité ME42 – Planification de rendez-vous et des séquences de soin			
	C8					
	C9	M7 (ex. UE8 + conférences / séminaires) _ Organisation du travail - pluri professionnalité et accompagnement des personnes en formation et en intégration (21H)	E5 Entretien technique sur la base d'un rapport de pratique professionnelle en structures de soin dentaire	14H	7H	-

B – Pour les candidats au Titre AD disposant d'un an d'expérience professionnelle en tant qu'aide dentaire :

Les Titulaires du CQP AD depuis 2020 qui ont suivi la formation complète de 12 mois en OF agréé préparant au CQP sont considérés comme disposant d'un an d'expérience professionnelle en tant qu'aide dentaire et bénéficient des aménagements ci-dessous :

Blocs de compétences Titre AD		Titre Assistant dentaire Modules de formation	Épreuves certificatives Titre AD	Volumes horaires		
				CM	TD	TP
		M0_Module d'introduction à la formation Titre AD (ex. UE1)			12H	2H
BC01	C1	M1 (ex. UE2) _ M1.1 Dispensé de suivre le module	E1 ME12 - Entretiens téléphoniques avec les personnes ME11 - Entretien et conseil auprès de la personne dans le domaine de la santé bucco-dentaire	-	-	-
	C2	_ M1.2 Éducation et promotion pour la santé (21H)		-	14H	7H
BC02	C3	M2 (ex. UE5) Assistance au praticien (84H)	E2 ME21 – Organisation des soins ME22 – Aide technique au praticien ME23 – Radioprotection	35H	21H	28H
	C4	M3 (ex. UE6) _ M3.1-Examens complémentaires (21H) _ M3.2 - Gestes et soins d'urgence (AFGSU2 - 21H)		7H	14H	21H (AFGSU2)
BC3	C5	M4 – Dispensé de suivre le module	E3 – Dispensé de passer l'épreuve			
	C6	M5 – Dispensé de suivre le module				
BC04	C7	M6 – Dispensé de suivre le module	E4 – Dispensé de passer l'épreuve			
	C8					
	C9	M7 – Dispensé de suivre le module + dispensée du stage de 35H dans une seconde structure de prévention et de soin.	E5 – Dispensé de passer l'épreuve			

II – Candidats titulaires d'un des diplômes mentionnés au code de la santé publique ou d'un diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière

Selon la liste aux titres Ier à VII et IX du livre III de la quatrième partie dudit code.

Le candidat au Titre Assistant dentaire, titulaire d'un de ces diplômes à l'entrée dans le parcours, devra suivre le parcours pédagogique suivant :

Blocs de compétences Titre AD		Titre Assistant dentaire Modules de formation	Épreuves certificatives Titre AD	Volumes horaires		
				CM	TD	TP
		M0 Module d'introduction à la formation Titre AD (ex. UE1)			12H	2H
BC01	C1	M1 (ex. UE2) _ M1.1 Relation-communication (14H)	E1 ME12 - Entretiens téléphoniques avec les personnes ME11 - Entretien et conseil auprès de la personne dans le domaine de la santé bucco-dentaire	7H	7H	-
	C2	_ M1.2 Éducation et promotion pour la santé (21H)		-	14H	7H
BC02	C3	M2 (ex. UE5) Assistance au praticien (84H)	E2 ME21 – Organisation des soins ME22 – Aide technique au praticien ME23 – Radioprotection	35H	21H	28H
	C4	M3 (ex. UE6) _ M3.1-Examens complémentaires (21H) _ M3.2 - Gestes et soins d'urgence (AFGSU2 - 21H)		7H	14H	21H (AFGSU2)
BC03	C5	M4 (ex. UE3) _ Gestion du risque infectieux et entretien du matériel (49H)	E3 Risque infectieux, traçabilité, stocks et dysfonctionnements	21H	21H	7H
	C6	M5 – Dispensé de suivre le module				
BC04	C7	M6 (ex. UE4) _ Gestion, transmissions et suivi du dossier patient (77H)	E4 ME41 – Gestion du dossier de la personne soignée et traçabilité ME42 – Planification de rendez-vous et des séquences de soin	35H	21H	21H
	C8					
	C9	M7 – Dispensé de suivre le module + dispensée du stage de 35H dans une seconde structure de prévention et de soin.	E5 Entretien technique sur la base d'un rapport de pratique professionnelle en structures de soin dentaire			

III - Candidats titulaires du diplôme de manipulateur en électroradiologie médicale

Le candidat au Titre Assistant dentaire, titulaire d'un de ces diplômes à l'entrée dans le parcours, devra suivre le parcours pédagogique suivant :

Blocs de compétences Titre AD		Titre Assistant dentaire Modules de formation	Épreuves certificatives Titre AD	Volumes horaires		
				CM	TD	TP
		M0 Module d'introduction à la formation Titre AD (ex. UE1)			12H	2H
BC01	C1	M1 (ex. UE2) _ M1.1 Relation-communication (14H)	E1 ME12 - Entretiens téléphoniques avec les personnes ME11 - Entretien et conseil auprès de la personne dans le domaine de la santé bucco-dentaire	7H	7H	-
	C2	_ M1.2 Éducation et promotion pour la santé (21H)		-	14H	7H
BC02	C3	M2 (ex. UE5) Assistance au praticien (84H)	E2 ME21 – Organisation des soins ME22 – Aide technique au praticien ME23 – Radioprotection	35H	21H	28H
	C4	M3 – Dispensé de suivre le module				21H (AFGSU2)
BC03	C5	M4 (ex. UE3) _ Gestion du risque infectieux et entretien du matériel (49H)	E3 Risque infectieux, traçabilité, stocks et dysfonctionnements	21H	21H	7H
	C6	M5 – Dispensé de suivre le module				
BC04	C7	M6 (ex. UE4) _ Gestion, transmissions et suivi du dossier patient (77H)	E4 ME41 – Gestion du dossier de la personne soignée et traçabilité ME42 – Planification de rendez-vous et des séquences de soin	35H	21H	21H
	C8					
	C9	M7 – Dispensé de suivre le module + dispensée du stage de 35H dans une seconde structure de prévention et de soin.	E5 Entretien technique sur la base d'un rapport de pratique professionnelle en structures de soin dentaire			

IV- Candidats titulaires de la certification de qualification professionnelle d'auxiliaire vétérinaire qualifié

Le candidat au Titre Assistant dentaire, titulaire de cette qualification à l'entrée dans le parcours, devra suivre le parcours pédagogique suivant :

Blocs de compétences Titre AD		Titre Assistant dentaire Modules de formation	Épreuves certificatives Titre AD	Volumes horaires		
				CM	TD	TP
		M0 Module d'introduction à la formation Titre AD (ex. UE1)			12H	2H
BC01	C1	M1 (ex. UE2) _ M1.1 Relation-communication (14H)	E1 ME12 - Entretiens téléphoniques avec les personnes	7H	7H	-
	C2	_ M1.2 Éducation et promotion pour la santé (21H)	ME11 - Entretien et conseil auprès de la personne dans le domaine de la santé bucco-dentaire	-	14H	7H
BC02	C3	M2 (ex. UE5) Assistance au praticien (84H)	E2 ME21 – Organisation des soins	35H	21H	28H
	C4	M3 (ex. UE6) _ M3.1-Examens complémentaires (21H) _ M3.2 - Gestes et soins d'urgence (AFGSU2 - 21H)	ME22 – Aide technique au praticien ME23 – Radioprotection	7H	14H	21H (AFGSU2)
BC03	C5	M4 (ex. UE3) _ Gestion du risque infectieux et entretien du matériel (49H)	E3 Risque infectieux, traçabilité, stocks et dysfonctionnements	21H	21H	7H
	C6	M5 – Dispensé de suivre le module				
BC04	C7	M6 (ex. UE4) _ Gestion, transmissions et suivi du dossier patient (77H)	E4 ME41 – Gestion du dossier de la personne soignée et traçabilité	35H	21H	21H
	C8		ME42 – Planification de rendez-vous et des séquences de soin			
	C9	M7 (ex. UE8 + conférences / séminaires) _ Organisation du travail - pluri professionnalité et accompagnement des personnes en formation et en intégration (21H)	E5 Entretien technique sur la base d'un rapport de pratique professionnelle en structures de soin dentaire	14H	7H	-

V- Candidats titulaires d'un diplôme ou d'un titre permettant l'exercice de la profession d'assistant dentaire ou de chirurgien-dentiste obtenu en dehors d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse

Le candidat au Titre Assistant dentaire, titulaire d'un de ces diplômes ou titres à l'entrée dans le parcours, devra suivre le parcours pédagogique suivant :

Blocs de compétences Titre AD		Titre Assistant dentaire Modules de formation	Épreuves certificatives Titre AD	Volumes horaires		
				CM	TD	TP
		M0 Module d'introduction à la formation Titre AD (ex. UE1)				
BC01	C1	M1 (ex. UE2) _ M1.1 Dispensé de suivre le module	E1 – Dispensé de passer l'épreuve			
	C2	_ M1.2 Dispensé de suivre le module				
BC02	C3	M2 (ex. UE5) Dispensé de suivre le module	E2 - Dispensé de passer l'épreuve			
	C4	M3 - (ex. UE6) _ ME3.1 Dispensé de suivre le module _ M3.2 - Dispensé de suivre le module (si détenteur de AFGSU 2)				
BC03	C5	M4 (ex. UE3) _ Gestion du risque infectieux et entretien du matériel (49H)	E3 Risque infectieux, traçabilité, stocks et dysfonctionnements	21H	21H	7H
	C6	M5 (ex. UE7) _ Dispensé de suivre le module				
BC04	C7	M6 (ex. UE4) _ Gestion, transmissions et suivi du dossier patient (56H)	E4 ME41 – Gestion du dossier de la personne soignée et traçabilité ME42 – Planification de rendez-vous et des séquences de soin	28H	14H	14H
	C8	Dispensé de suivre la partie planification de rendez-vous et des séquences de soin (préparant à ME42 – 21H)				
	C9	M7 (ex. UE8 + conférences / séminaires) _ Organisation du travail - pluri professionnalité et accompagnement des personnes en formation et en intégration (21H)	E5 Entretien technique sur la base d'un rapport de pratique professionnelle en structures de soin dentaire	14H	7H	-

Dispositions transitoires (2018-2025)

Relatives aux candidats engagés initialement dans un parcours visant le Titre AD (RNCP15745) qui ont eu une rupture de contrat et/ou un échec à l'issue du parcours initial et qui ont basculés après le 01er janvier 2024 sur la nouvelle mouture du Titre Assistant dentaire RNCP38144.

Titre AD RNCP15745 (2018-2023)	Titre AD RNCP38144 (2024-2028)	
Si UE ci-dessous validée(s) sur l'ancienne version	Dispense(s) de formation	Dispense(s) d'évaluation(s) certificative(s)
UE2	Dispensé de suivre M1.1 + M1.2	Dispense d'évaluation sur E1 du BC01
UE5	Dispensé de suivre M2	Dispense d'évaluation sur E2 (ME21, ME22 et ME23) du BC02 <u>si UE5 + UE6 validées.</u> Mais : <u>Si UE5 ou UE6 non-validée</u> -> repassage obligatoire de E2 (ME21, ME22 et ME23) du BC02
UE6	Dispensé de suivre M3	
UE3	Dispensé de suivre M4	Dispense d'évaluation sur E3 du BC03 <u>si UE3 + UE7 validées.</u> Mais : <u>Si UE3 ou UE7 non-validée</u> -> repassage obligatoire de E3 du BC03
UE7	Dispensé de suivre M5	
UE4	Dispensé de suivre M6	Dispense d'évaluation sur E4
UE8	Dispensé de suivre M7 (+ dispensée du stage de 35H dans une seconde structure de prévention et de soin)	Dispense d'évaluation sur E5